

Shefford, Québec.
Le 5 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 5 avril 2016.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est aussi présente.

MOMENT DE SILENCE

2016-04-42

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2016-04-43

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
6. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 6.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire

- 6.2 Sujets particuliers :
- 7. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Projets conformes au PIIA
- 8. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 8.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 8.1.1 Protection policière
 - 8.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Mandat à la MRC de La Haute-Yamaska – Appel d'offres pour l'acquisition de contenants de matières recyclables
- 10. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 10.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Reddition de comptes 2015 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 10.2.2 Adjudication – AO 2016-03 – Travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux
 - 10.2.3 Adjudication – AO 2016-04 – Fourniture et chargement de granulats concassés
 - 10.2.4 Adjudication – AO 2016-06 – Travaux de marquage de la chaussée
 - 10.2.5 Adjudication – AO 2016-07 – Travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide
 - 10.2.6 Adjudication – AO 2016-09 – Travaux de fourniture de ponceaux
- 11. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire

- 11.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
- 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les communications
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 13.2.2 Embauche – Agente de bureau – Service d'urbanisme et d'environnement
 - 13.2.3 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier 1 – Service des travaux publics
 - 13.2.4 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier 2 – Service des travaux publics
 - 13.2.5 Embauche – Support temporaire à la direction des Travaux publics
 - 13.2.6 Embauche – Aide administrative temporaire – Service des travaux publics
 - 13.2.7 Acquisition du lot numéro 2 596 121
 - 13.2.8 Acquisition des lots numéros 2 596 139 et 3 317 743
- 14. Autres sujets
 - 14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 14.2 Sujets particuliers :
- 15. Période de questions
- 16. Adoption du procès-verbal séance tenante
- 17. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Mme Louise Malo, comptable agréée, présente les détails du rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2016-04-44

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Mme Louise Malo, comptable agréée, dépose le rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU d'adopter les rapports pour l'année 2015 tels que soumis.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-04-45

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction d'un bâtiment principal :

1. Monsieur Richard Gatien présente une demande de permis de construction (bâtiment principal) pour le **85, rue Desaulniers**;
2. Construction Éric Ostiguy Inc., modification de la couleur des revêtements extérieurs des murs et de la toiture pour le bâtiment principal (permis #2015-06-0206) pour le **635, chemin Robitaille**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des deux (2) projets, lesquels

répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2007-438*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU d'accepter les deux (2) projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-04-46

MANDAT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE CONTENANTS DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE les contenants de matières recyclables en place depuis 2009 dans les aires publiques sont, de façon globale, grandement utilisés et que l'acquisition de nouveaux contenants permettrait de répondre à un réel besoin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska souhaite offrir à ses municipalités locales que la MRC chapeaute une demande « conjointe » d'aide financière pour l'acquisition de nouveaux contenants de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se chargerait de la production des enseignes et des étiquettes à apposer sur ces contenants;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de contenants retenu est le même que celui retenu en 2009 afin de privilégier une uniformité des contenants de matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière offre un remboursement de 70 % du coût d'achat des contenants de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir trois (3) de ces contenants;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition des contenants de matières recyclables et à chapeauter la demande « conjointe » d'aide financière pour l'acquisition de nouveaux contenants de matières recyclables.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute entente à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska pour l'acquisition de ces contenants de récupération des matières recyclables.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-04-47

REDDITION DE COMPTES 2015 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 047 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Shefford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-04-48

ADJUDICATION – AO-2016-03 – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL, FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux à être effectués pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Pavage Citadin inc.	149 374,37 \$
Pavage Maska inc.	153 099,56 \$
Sintra inc.	146 593,13 \$
Eurovia Québec Construction inc.	133 382,50 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'adjuger le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour un montant total de 133 382,50 \$, incluant les taxes.

2016-04-49

ADJUDICATION – AO 2016-04 – FOURNITURE ET CHARGEMENT DE GRANULATS CONCASSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et le chargement de granulats concassés est divisé en 3 groupes, soit le **groupe 1** (pierre concassée), le **groupe 2** (gravier concassé) et le **groupe 3** (gravier naturel non concassé) et que l'adjudication du contrat peut être effectuée en fonction du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions et que les quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné aux prix suivants, les taxes applicables étant exclues :

SOUSSIONS	Allard & Allard inc.	Sintra inc.	Construction DJL inc.	Bertrand Ostiguy inc.
Groupe 1 – PIERRE CONCASSÉE				
• MG-20	-	11.00\$/T.M.	11.00\$/T.M.	-
• MG-20B	-	9.25\$/T.M.	10.50\$/T.M.	11.50\$/T.M.
• MG-56	-	10.50\$/T.M.	10.25\$/T.M.	11.25\$/T.M.
• MG-112	-	9.50\$/T.M.	10.25\$/T.M.	10.00\$/T.M.
• BC 14-28 (¾" NET)	-	12.00\$/T.M.	13.50\$/T.M.	14.00\$/T.M.
• Tout venant	-	9.25\$/T.M.	10.50\$/T.M.	-
• Asphalte recyclé 0-10R	-	11.00\$/T.M.	16.50\$/T.M.	11.50\$/T.M.
Groupe 2 – GRAVIER CONCASSÉ				
• MG-20	11.90\$/T.M.	-	-	-
• MG-20B	10.90\$/T.M.	-	-	-
• MG-56	-	-	-	-
• MG-112	9.50\$/T.M.	-	-	-
• BC 14-28 (¾" NET)	-	-	-	-
• Tout venant	6.00/T.M.	-	-	-
• Asphalte recyclé 0-10R	-	-	-	-
Groupe 3 – GRAVIER NATUREL NON CONCASSÉ				
• Gravier brut	9.20/T.M.	-	-	-
• MG-20B – Gravier brut	-	-	-	-

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions prenant compte des quantités approximatives inscrites dans les documents d'appel d'offres, la directrice des Travaux publics recommande, parmi les soumissions reçues pour le **groupe 1**, d'octroyer la fourniture des pierres concassées à Sintra inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions prenant également compte des quantités approximatives inscrites dans les documents d'appel d'offres, la directrice des Travaux publics recommande, parmi les soumissions reçues pour le **groupe 2** et le **groupe 3**, d'octroyer la fourniture du gravier concassé et du gravier naturel non concassé à Allard & Allard inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme pour ces deux groupes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat pour la fourniture de la pierre concassée (**groupe 1**) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du gravier concassé (**groupe 2**) et du gravier naturel non concassé (**groupe 3**) à Allard & Allard inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme pour ces deux groupes.

2016-04-50

ADJUDICATION – AO 2016-06 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Lignco (Sigma)	42 108,33 \$
Lignes Maska	28 343,19 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
 APPUYÉ par M. le conseiller M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
 ET RÉSOLU d'adjuger le contrat pour les travaux de marquage de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska, pour un montant total de 28 343,19 \$, incluant les taxes.

2016-04-51

ADJUDICATION – AO 2016-07 – TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide auprès de quatre (4) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Chlorure de calcium liquide 35% (L)	Montant total soumis incluant les taxes
Les Entreprises Bourget inc.	0,298\$/Litre	75 377,61\$
Multi Routes inc.	0,349\$/Litre	88 277,81\$
Calclo	0,310\$/Litre	81 195,35\$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Bourget inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
 APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
 ET RÉSOLU d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Bourget inc., pour les travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide, le prix au litre soumis incluant les taxes.

2016-04-52

ADJUDICATION – AO 2016-09 – TRAVAUX DE FOURNITURE DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture de ponceaux auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes, les prix incluant les taxes :

	Le Spécialiste du Ponceau inc.	Le Centre du Ponceau Courval inc.	Roger Dion & Fils 2006 inc.
450mm x 6m – Grade 320	345.00\$/unité	330.00\$/unité	321.00\$/unité
600mm x 6m – Grade 320	580.00\$/unité	550.00\$/unité	537.00\$/unité
Manchon fendu 450 mm	20.00\$/unité	22.00\$/unité	18.00\$/unité
Manchon fendu 600mm	40.00\$/unité	46.00\$/unité	37.00\$/unité
Manchon fendu 750 mm	65.00\$/unité	73.00\$/unité	59.00\$/unité

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roger Dion & Fils 2006 inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Roger Dion & Fils 2006 inc., pour les travaux de fourniture de ponceaux.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-04-53

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes
suivants :

N° 20118938 @ n° 20119107 au montant de 318 457,17 \$.

2016-04-54

EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU – SERVICE D'URBANISME ET
D'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de Mme Francine
Huneault, et ce rétroactivement au 29 mars 2016, à titre d'agente de
bureau – Service d'urbanisme et d'environnement, à raison de
35 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre
les parties, période probatoire de six (6) mois.

2016-04-55

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER 1 – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M. François Forand à compter
du 11 avril 2016 au 7 octobre 2016, à titre d'ouvrier temporaire
saisonnier (26 semaines) – Service des Travaux publics, à raison de
40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre
les parties.

2016-04-56

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER 2 – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M. Sylvain Peck à compter du
2 mai 2016 au 28 octobre 2016, à titre d'ouvrier temporaire saisonnier
(26 semaines) – Service des Travaux publics, à raison de
40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre
les parties.

2016-04-57

EMBAUCHE – SUPPORT TEMPORAIRE À LA DIRECTION DES
TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M. André Jean et ce, à compter
du 11 avril 2016, à titre de soutien temporaire à la direction – Service
des Travaux publics, pour un total de 260 heures, à raison d'une
moyenne de 10 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de
travail signé entre les parties.

2016-04-58

EMBAUCHE – AIDE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Mme Madeleine Jacques à
compter du 2 mai 2016 au 2 septembre 2016, à titre d'aide
administrative – Service des Travaux publics, poste temporaire (18
semaines), à raison de 10 heures/semaine, salaire établi selon le
contrat de travail signé entre les parties.

2016-04-59

ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 2 596 121

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite
acquérir le lot numéro 2 596 121, d'une superficie de 89 427,2 mètres
carrés;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot numéro 2 596 121,
Madame Nicole Bourbeau, accepte de vendre ce lot à des conditions
qui sont acceptées par la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité:

Que la Municipalité du Canton de Shefford acquière le lot numéro
2 596 121 pour la somme globale de 312 000\$ aux conditions
suivantes :

- le paiement pourrait être étalé sur une période de cinq (5) ans
avec une garantie de premier rang sur le solde dû sur le lot
numéro 2 596 121;
- la propriétaire peut continuer de bénéficier, après la vente du lot
numéro 2 596 121 à la Municipalité, des revenus de son entente
avec un tiers pour la récolte des foins se trouvant sur la prairie
dudit lot, sans aucun frais à verser à la Municipalité et ce, tant et
aussi longtemps que la Municipalité n'a pas de projet concret à
réaliser sur ce lot ou en rapport avec celui-ci et que la prairie
demeure d'aucune utilité en lien avec ce projet;
- le bois pouvant être généré par la coupe d'arbre(s) sur le lot
numéro 2 596 121, à l'intérieur des cinq (5) ans suivant la
signature de l'acte de vente de ce lot, sera offert gratuitement à
la propriétaire, laquelle devra toutefois retirer le bois dans un
délai à convenir avec la Municipalité. Après cinq (5) ans suivant
la signature de l'acte de vente, le bénéfice découlant de la
coupe d'arbre(s) sur le lot numéro 2 596 121 sera annuellement
négociable entre les parties;
- les cordes de bois se trouvant actuellement sur le lot numéro
2 596 121 demeurent l'entière propriété de la propriétaire malgré
la vente de ce lot à la Municipalité;
- les frais de notaire et d'arpenteurs géomètres sont à la charge
de la Municipalité.

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate le notaire Sylvain
Lavallée pour la préparation de l'acte de vente ainsi que l'arpenteur-
géomètre Daniel Touchette pour ce dossier.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la
directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer
tous les documents.

ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 2 596 139 ET 3 317 743

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite acquérir les lots numéros 2 596 139 et 3 317 743, d'une superficie totalisant 54 411,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots numéros 2 596 139 et 3 317 743, Monsieur Mario Ducharme, accepte de vendre ces lots à des conditions qui ont été acceptées par la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité:

Que la Municipalité du Canton de Shefford acquière les lots numéros 2 596 139 et 3 317 743 pour la somme globale de 189 500\$ aux conditions suivantes :

- une partie de la superficie de ces lots, laquelle correspond à environ 1 acre entourant l'entrepôt, soit retranchée de la vente des lots numéros 2 596 139 et 3 317 743;
- le prix de vente de ces lots, malgré le retrait de la superficie mentionnée ci-haut, demeure fixé à 189 500\$;
- le paiement pourrait être étalé sur une période de cinq (5) ans avec une garantie de premier rang sur le solde dû sur les lots numéros 2 596 139 et 3 317 743;
- le propriétaire peut continuer de bénéficier, après la vente des lots numéros 2 596 139 et 3 317 743, des revenus de son entente avec un tiers pour la récolte des foins se trouvant sur la prairie desdits lots, sans aucun frais à verser à la Municipalité, et ce tant et aussi longtemps que la Municipalité n'a pas de projet concret à réaliser sur ces lots ou en rapport avec ceux-ci et que la prairie demeure d'aucune utilité en lien avec ce projet;
- le bois pouvant être généré par la coupe d'arbre(s) sur les lots numéros 2 596 139 et 3 317 743, à l'intérieur des cinq (5) ans suivant la signature de l'acte de vente de ces lots, sera offert gratuitement au propriétaire, lequel devra toutefois retirer le bois dans un délai à convenir avec la Municipalité. Après cinq (5) ans suivant la signature de l'acte de vente, le bénéfice découlant de la coupe d'arbre(s) sur ces lots sera annuellement négociable entre les parties;
- les cordes de bois se trouvant actuellement sur les lots numéros 2 596 139 et 3 317 743 demeurent l'entière propriété du propriétaire malgré la vente de ces lots à la Municipalité;
- les frais de notaire et d'arpenteurs géomètres sont à la charge de la Municipalité.

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate le notaire Sylvain Lavallée pour la préparation de l'acte de vente ainsi que l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette pour ce dossier.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bernard Tremblay – Définition routes locales 1 et 2
Coupe d'arbres chemin Mont-Shefford
Achat de terrains par la Municipalité, quels sont les projets
- Gilles Lapierre – Loisirs Ville de Waterloo, inscription et coût de l'entente
- Claude Fournier – Coût entente loisirs Waterloo
Achat des terrains par la Municipalité
Marquage de chaussée
- Martin Duchesne – Problèmes d'eau avec le réseau d'aqueduc privé – Secteur Estriade
- Jacques Lussier – Panneaux d'identification des chemins sur l'autoroute 10 au-dessus des viaducs

2016-04-61

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU que le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

2016-04-62

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 49.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire